



Les Tas de Nature

LA GRIMPE D'ARBRES

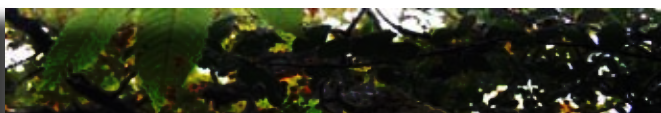
Une activité
de pleine nature
au cœur des arbres,
conçue comme
un véritable
apprentissage.

Pour en savoir plus,
notre site internet :
lestasdenature.jimdo.com
ou contactez l'association au
06 18 02 51 62



Sommaire

Qui sommes nous ?	Page 5
Qu'est ce que la grimpe d'arbre ?	Page 7
les ateliers	
La moulinette	Page 11
L'auto-assurance	Page 12
La nuit bivouac	Page 13
Les ateliers spectaculaires	Page 15
Activité de Groupe	
Stage découverte	Page 18
Une nuit en arbre	Page 19
Documents administratifs	
Code de Déontologie des Grimpeurs Encadrants dans les Arbres	Page 23
Récépissé de déclaration d'établissement sportif	Page 24
Déclaration en préfecture	Page 25
Assurance	Page 26





Qui sommes nous ?

Présentation de l'Association

Créée en mai 2007, à Pau (64) « Les Tas De Nature » est une association loi 1901 à but non lucratif qui regroupe des acteurs de différentes origines autour d'actions éducatives, culturelles, sportives et environnementales. Nous intervenons à l'échelle locale, départementale, régionale et nationale.

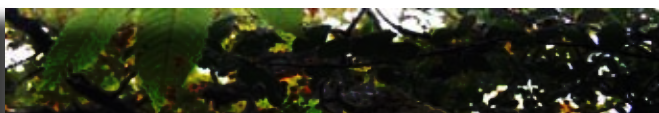
Nos projets se situent à la confluence de deux domaines :

- **La grimpe d'arbre** qui offre le plaisir d'être immergé en pleine forêt et au cœur d'un arbre particulier. Elle permet à tous d'accéder jusqu'à la cime des arbres à l'aide de techniques de corde.
- **Le spectacle vivant** qui libère l'imaginaire pour transmettre rires et émotions. C'est en particulier le rôle de la compagnie « Hors sujet » qui nous accompagne dans ce domaine.

L'association « Les Tas De Nature » regroupe ainsi des professionnels passionnés, curieux, ouverts au contact et au mélange des genres.

C'est avec l'expérience de plus de 10 ans de professionnalisme et une volonté de transmettre notre passion, des arbres et de la scène, aux petits et aux grands, que nous réalisons nos projets.

Notre démarche associative s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire dans une optique de développement durable soucieux de conserver les ressources naturelles.





Qu'est ce que la grimpe d'arbre?

La grimpe d'arbre est une activité physique de pleine nature qui nous emmène dans un voyage inoubliable au cœur de l'arbre, l'espace d'une journée de découverte de la nature, une semaine dans l'univers forestier,

La grimpe encadrée dans les arbres, qu'est que c'est ?

C'est une activité de pleine nature innovante et pour tous, basée sur le grimper et la découverte des milieux. Grâce aux techniques d'usage de cordes empruntées aux arboristes grimpeurs, les participants peuvent accéder à la cime d'arbres en toute sécurité. C'est dans ce cadre privilégié que la sensibilisation au respect de l'environnement prendra tout son sens. Une progression pendant un séjour ou sous la forme de séance, permettra de dépasser ses peurs et de se dépasser soi même en prenant confiance en soi et en ses camarades.

ATTENTION ! Cette activité est très différente des « parcours acrobatiques en hauteur » ou « parc aventure ». Ici les participants grimpent directement sur les branches et ainsi accèdent à la cime. Il n'y a pas de parcours mais un système d'assurage par cordes, comme en escalade.

La sécurité et le respect des arbres :

Tous les encadrants de la grimpe d'arbre sont des éducateurs sportifs professionnels et qualifiés, titulaires du CQP EGA (Certificat de Qualification Professionnelle Educateur Grimpeur d'Arbres).

Lors de l'activité, chaque participant est équipé de matériel (baudrier, mousqueton corde casque...) aux normes européennes. L'accompagnement est personnalisé, grâce au taux d'encadrement : un professionnel, que nous nommerons guide, pour 8 participants. Ainsi nous garantissons votre sécurité.

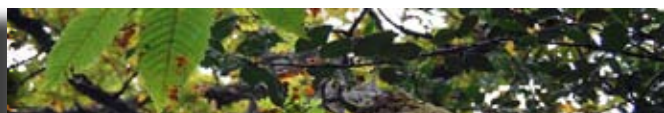
Notre Association « Les Tas De Nature » s'est engagée à respecter le code de déontologie mis en place par le SNGEA (Syndicat National des Grimpeurs Encadrants dans les Arbres) qui garantit le respect des arbres hôtes ainsi que de leur environnement.

Installation itinérante de nos ateliers :

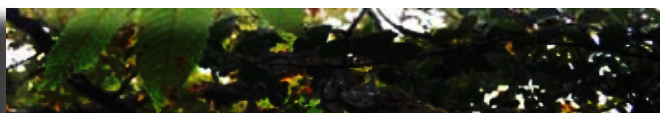
Tous nos ateliers sont respectueux du végétal et de son intégrité, car ils n'altèrent pas son fonctionnement comme peut le faire une installation permanente.

Notre caractère éphémère nous permet aussi de nous adapter à votre demande en matière de transport en nous situant **au plus proche de vous, voire au sein de votre établissement** ou à quelques minutes à pied, dans le meilleur des cas.

Nous adaptons aussi les ateliers pour permettre aux personnes en situation de handicap de découvrir au mieux cette activité éducative et sportive de pleine nature.



Les ateliers





La moulinette



Description

Pour deux participants, alternativement « assureur » et « grimpeur ».
Choisir un arbre bien branchu.

Le participant au sol assure à l'aide d'un nœud autobloquant (« le prussik ») le grimpeur qui progresse dans l'arbre. Ensemble, mais chacun leur tour, ils découvrent la grimpe, de branche en branche, jusqu'au point le plus haut de la corde, en général situé proche de la cime de l'arbre. Gestes simples à accomplir lentement en toute sécurité.

Le parcours accompli pour chacun d'eux, ils changent d'arbre avec un autre binôme. Tous les participants sont actifs en même temps, puisque nous installons autant d'arbres que de binômes sur le site choisi pour cette pratique.

Objectifs pédagogiques

Bâtir ou renforcer une relation de confiance mutuelle. Développer confiance en soi. Etre au plus proche de l'arbre, analyser les ressources qu'il offre et les utiliser au mieux et en sécurité, compte tenu de ses propres capacités corporelles, le tout dans un cadre sécurisant. Bénéficier à l'arrivée d'un point de vue inoubliable sur la canopée et le paysage environnant.



Variantes

La grimpe sensorielle :

Idem mais les yeux bandés

Oblige à grimper uniquement au touché et supprime l'appréhension du vide lié à la vision. Excellent exercice pour apprendre à bien grimper.

Idem mais pieds nus

Permet de développer par le touché la connaissance des différences d'écorce des branches des arbres. Grimpe au plus proche du naturel.

La grimpe sensorielle offre une connaissance tactile, presque intime, des différences entre essences.

La cordée :

Elle consiste à attacher plusieurs grimpeurs les uns derrière les autres sur une même corde. Ils peuvent ainsi s'entraider et se retrouver ensemble dans les branches.

C'est un bon outil pour travailler sur l'échange, le soutien et le partage. Ainsi, si un participant a plus de difficultés à grimper ou plus d'appréhension, il peut être encouragé, aidé et protégé par d'autres, qu'il aidera lui-même en les « assurant » à un autre moment de la progression.



Matériel

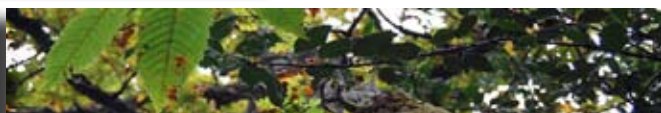
L'atelier

Corde passant dans une fausse fourche, et sangle cousue en vue d'éviter le frottement au tronc.

Une échelle de corde pour accéder aux premières branches.

Le participant

Un harnais, un nœud autobloquant (« prussik »), et un mousqueton trois mouvements.





L'auto-assurance



Description

Choix de l'arbre : port libre avec de larges ouvertures dans la frondaison. L'arbre peut-être plus ou moins vieux selon le site.

Installation de plusieurs cordes individuelles « auto assurance » sur les divers côtés de l'arbre. De 4 à 8 cordes en fonction de l'arbre. Par un système de nœuds autobloquants, chaque grimpeur se hisse sur une corde pour atteindre progressivement « sa » branche dans l'arbre. Regroupés ensemble, les grimpeurs ont utilisé la plus simple des façons d'atteindre le houppier d'un arbre. Le Groupe ainsi reconstitué est prêt à s'intéresser aux propos de l'Éducateur qui les a rejoints.

Objectifs pédagogiques

L'arbroSenteur amène une confiance en soi progressive et donne la possibilité à chacun de grimper à son rythme jusqu'à l'immersion dans un arbre. Il renforce aussi le groupe en lui faisant partager une expérience commune.

Cet atelier conjugue parfaitement « grimpe et sensibilisation » car après la montée « sportive » vient le temps de l'échange avec l'Éducateur sur les composantes et les éléments originaux de l'arbre.



Variantes

Se déplacer sur une branche

Exercice d'adresse et d'équilibre, avec accompagnement par l'éducateur.

Jeux de groupe dans l'arbre

Permet d'appréhender et apprivoiser la vie « en hauteur ».



Cette maîtrise de la hauteur (en position fixe et en déplacement) est un apprentissage préalable pour accéder aux ateliers de « Découverte des insectes arborés » ainsi que « Installation arborée », stage de plusieurs jours qui permet d'acquérir une réelle autonomie dans l'espace loin du sol.

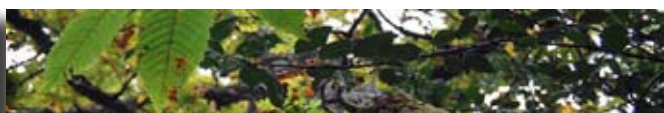
Matériel

L'atelier

Corde passant dans une fausse fourche, et sangle cousue en vue d'éviter le frottement au tronc. Autant de corde que de participant.

Le participant

Un harnais, un nœud autobloquant (« prussik »), et un mousqueton trois mouvements.





La Nuit Bivouac



Description

Choix de l'arbre : vieux (solide), grand, branchu, bien ouvert.

Installation de cordes en auto-assurance et de hamacs.

A la tombée de la nuit, les participants grimpent en autonomie pour aller s'installer dans des hamacs accrochés aux branches d'un grand arbre, entre 10 et 15 mètres du sol.

Accompagné de guides, le groupe se retrouve petit à petit réparti dans les hamacs pré-installés dans le houppier.

Bien au chaud dans son sac de couchage, bercé par les bruits, les effluves et le souffle de la forêt, chacun s'endort.

Les guides et animateurs du groupe sont présents toute la nuit, l'un au sol, l'autre en hamac dans les branches; en cas de nécessité ils pourront intervenir immédiatement.

Le lendemain, au réveil, le guide fait descendre doucement toute la troupe sur la terre ferme pour un petit déjeuner forestier reconstituant.



Objectifs pédagogiques

Vécu souvent comme un véritable défi par les participants, la nuit bivouac est une expérience nocturne de la forêt et de la grimpe d'arbre inoubliable.

Retrouver la pratique de l'auto-assurance découverte pendant la journée, en l'appliquant de nuit, jamais complètement noire.

Ecouter, sentir et distinguer les bruits et parfums de la forêt, plus subtils et différents de nuit.

Solidariser un groupe.



Variantes

Le conte arboré (ou s'endormir bercé par un conte fantastique)

Musique en arbre (la musique calmes les éventuels peurs)

Nuit bivouac au sol (pour les peureux impénitents).

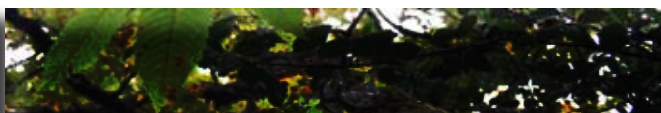
Matériel

L'atelier

hamac, corde passant dans une fausse fourche, et sangle cousue en vue d'éviter le frottement au tronc. Autant de corde que de participant.

Le participant

Un harnais, un nœud autobloquant (« prussik »), et un mousqueton trois mouvements.





Ateliers Spectaculaires



Description

Pour ces ateliers, nous choisissons deux ou trois gros arbres, bien espacés avec un couloir libre de l'un à l'autre, de manière à disposer de grands espaces dégagés pour ces ateliers spectaculaires. Les ateliers sont posés entre 7 et 20 mètres.

Ces ateliers se pratiquent individuellement, les participants passent chacun un par un; et toujours assuré (ou accompagné) par un guide..

La tyrolienne

« atelier à sensation » qui consiste à glisser du haut (un arbre par exemple) vers le bas (un autre arbre ou le sol) grâce à une poulie le long d'une corde tendue, avec ou sans frein.

Le pont de singe

« Atelier à sensation » avec 2 cordes parallèles tendues entre deux arbres à une dizaine de mètres de hauteur permettant de passer d'un arbre à l'autre. Les participants passent chacun leur tour et sont assurés du sol par le guide.



Pendule

balançoire géante reliée à une corde tendue entre deux arbres, avec départ d'une branche d'un arbre, au point le plus haut du portique.

Objectifs pédagogiques

Surmonter la peur du vide pour vivre une expérience individuelle et exceptionnelle, voire de plaisir (au moins de l'avoir osée).

Variantes

« Les yeux bandés ». Peut s'intégrer à un grand jeu ou dans un autre thème.

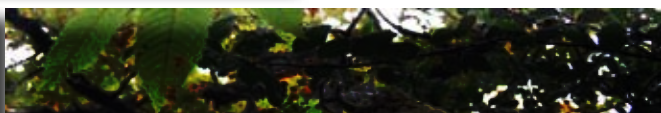
Matériel

Les ateliers

Cordes, mousquetons, poulies, tendeurs descendeurs, sangles divers, échelles de cordes.

Le participant

Un harnais, et un mousqueton trois mouvements.





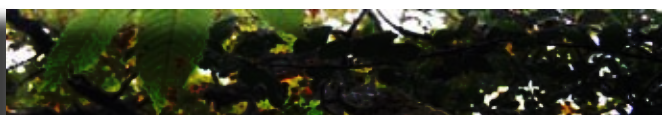
Activité de groupe

Groupes, CLSH, ALSH, MJC.

Vous avez un projet autour de l'arbre, de la forêt ou encore de l'écosystème?
Vous désirez faire découvrir la nature autrement au groupe donc vous avez la responsabilité ?
Venez découvrir la grimpe d'arbres.

Dans votre centre ou sur un site privilégié de l'association Les Tas De Nature, vous pouvez en toute liberté découvrir & faire découvrir les joies de grimper dans les arbres, comme lorsque vous étiez petit avec en plus la sécurité d'un encadrement professionnel & d'un matériel spécifique, préalablement installé pour vous.

Vous pouvez aussi diversifier votre offre de séjour en mettant de la grimpe d'arbres dans vos idées. Sollicitez nous pour une étude de mise en place.



Association Les Tas De Nature 18 rue Bourbaki 64000 Pau
Siret : 50141518600029 APE 9499Z / Assurance n°3279238 N
établissement sportif n°06407ET0083
Gsm 06-18-02-51-62 Fixe 09-51-17-87-93



Stage découverte

Durée : de 1h30 à 2h30

Nombre de grimpeurs : de 1 à 4 groupes de 8 grimpeurs

Age requis : 7 ans

Budget à prévoir

- Encadrement du guide : 259 € la journée / 179 € la demi journée
- Mise à disposition matériel : 2 € / grimpeurs
- Déplacement pour l'équipement de votre site 0.55 € du km

Descriptif du stage initiation : « **Déplacez-vous dans les arbres et découvrez-les** »

Après avoir assimilé les consignes de sécurité, les matériels, leurs spécificités (nœuds...) et leurs usages, vous grimpez dans des arbres de différente taille en évoluant de branche en branche grâce aux cordes pré-installées par le Guide Grimpeur d'Arbres.

Apprentissage commun : **le respect de la nature**

La grimpe d'arbre se pratique dans le plus grand respect des arbres : la nature nous invite dans une de ses plus belles créations, ce n'est pas une raison pour la saccager, on ne doit pas laisser trace de son passage. Grimper en sécurité, cela signifie dans un premier temps se déplacer lentement, en effectuant les bons gestes, en utilisant le matériel adapté. Respect et Sécurité sont les valeurs communes des grimpeurs d'arbres, professionnels ou amateurs.

Technique de grimpe utilisée :

La moulinette se pratique en binôme & ou corde d'auto assurance. voir fiche atelier.

Matériels fournis pour ces stages : cordes, mousquetons, harnais, système d'assurance.

Encadrement : chaque groupe est pris en charge par des Educateurs Grimpeurs d'Arbres détenteurs du Certificat de **Qualification Professionnel Spécialisé « Educateur Grimpeur d'Arbres »**.

A prévoir pour chaque participant : une bouteille d'eau, un élastique pour les cheveux longs, un cordon/cordelette pour les lunettes, une tenue adaptée à une activité sportive et à la météo du jour, une paire de « basket » ou de « tennis ».

Lieux de pratique : nous pouvons vous accueillir à côté de chez vous après repérage et demande d'autorisation, sinon sur un de nos sites :

Pyrénées Atlantiques 64

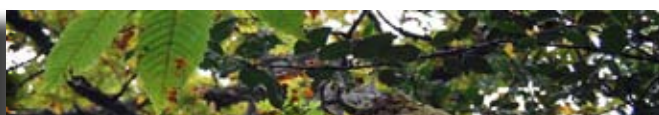
Parcs publics de Pau, Plaine de Gelos, Forêts d'Artiguelouve, de Sauvagnon, de Morlaàs, d'Iraty, Château de Libarreinx (centre d'hébergement), Cirque de Lescun, col du Somport refuge de la ligue 64.

En Haute Pyrénées 65

Forêt domaniale de Tarbes «bois du commandeur».

Landes 40

Forêt de Cassen, Lac de Mirramont, Gaillère.



Association Les Tas De Nature 18 rue Bourbaki 64000 Pau
Siret : 50141518600029 APE 9499Z / Assurance n°3279238 N
établissement sportif n°06407ET0083
Csm 06-18-02-51-62 Fixe 09-51-17-87-93



Une nuit en arbre

Durée : de 18h à 10h le lendemain matin
Nombre de participants : 4 à 8 « rêveurs » par guide
Age requis : \geq 8 ans
Budget à prévoir :
Encadrement du guide : 389 €
Mise à disposition matériel : 9 € / grimpeurs
Déplacement pour l'équipement de votre site 0.55 € du km

Description Nuit bivouac : **« Dormir et rêver loin du sol au cœur de la nature »**

Après un stage « découverte », prenez le temps de grimper dans l'arbre à rêver, vous y choisirez un hamac haut perché pour y dormir en toute sécurité après le diner.

C'est une aventure et une expérience insolite à vivre en solitaire, en famille ou entre amis. Une immersion totale dans le monde mystérieux de la forêt, loin des autres humains tout petits vus d'en haut, à jouir de la nuit et de ses bruits en pleine nature.

Apprentissage commun : **le respect de la nature**

La grimpe d'arbre se pratique dans le plus grand respect des arbres : la nature nous invite dans une de ses plus belles créations, ce n'est pas une raison pour la saccager, on ne doit pas laisser trace de son passage. Grimper en sécurité, cela signifie dans un premier temps se déplacer lentement, en effectuant les bons gestes, en utilisant le matériel adapté. Respect et Sécurité sont les valeurs communes des grimpeurs d'arbres, professionnels ou amateurs.

Techniques de grimpe utilisées :

La moulinette se pratique en binôme et l'auto-assurance en corde individuel, voir fiches ateliers.

Matériels fournis pour ces stages : cordes, mousquetons, harnais, système d'assurance.

Encadrement : chaque groupe est pris en charge par des Educateurs Grimpeurs d'Arbres détenteurs du Certificat de Qualification Professionnelle Spécialisé « Educateur Grimpeur d'Arbres ».

A prévoir pour chaque participant : une bouteille d'eau, un élastique pour les cheveux longs, un cordon/cordelette pour les lunettes, une tenue adaptée à une activité sportive et à la météo du jour, une paire de « basket » ou de « tennis ».

Lieux de pratique : nous pouvons vous accueillir juste à côté de chez vous après repérage et demande d'autorisation, sinon sur un de nos sites :

Pyrénées Atlantiques 64

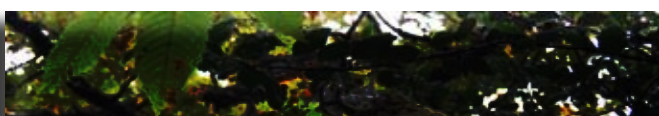
Arborétum de Payssas (Lasseube), Bois de Sauvagnon ou de Lahitau (commune de Morlaàs)

En Haute Pyrénées 65

Aucun

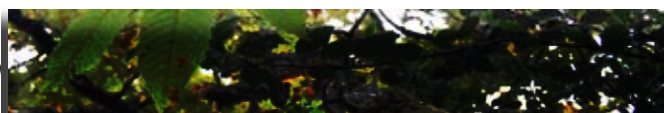
Landes 40

Bois de Cassen



Association Les Tas De Nature 18 rue Bourbaki 64000 Pau
Siret : 50141518600029 APE 9499Z / Assurance n°3279238 N
établissement sportif n°06407ET0083
Gsm 06-18-02-51-62 Fixe 09-51-17-87-93

Documents administratifs



Association Les Tas De Nature 18 rue Bourbaki 64000 Pau
Siret : 50141518600029 APE 9499Z / Assurance n°3279238 N
établissement sportif n°06407ET0083
Gsm 06-18-02-51-62 Fixe 09-51-17-87-93



Code de Déontologie des Grimpeurs Encadrants dans les Arbres

La finalité du code : Esprit, valeurs, principes et règles qui doivent animer toute personne physique ou morale encadrant des activités de Grimpe dans les Arbres.

Le but du code : Concilier la sécurité des grimpeurs encadrants dans les arbres et celle des pratiquants encadrés, avec le respect de l'arbre et du milieu arboré dans lequel se déroule l'activité, afin d'éviter tout débordement préjudiciable aux uns et aux autres.

Attitude générale :

- Concilier les demandes spécifiques de l'activité et des participants avec le respect du site et des arbres.
- Se procurer préalablement auprès du propriétaire ou du gestionnaire du lieu de l'activité, l'autorisation nécessaire qui le décharge de toute responsabilité.
- Respecter les limites de compétence liées à son cursus de formation.
- Garder une attitude respectueuse envers autrui.
- Être en formation continue.

Protection du site :

- Anticiper les mesures de protection avant toutes dégradations dues à une surexploitation du site.
- Aménager si nécessaire une protection au sol et des chemins d'approche pour éviter un tassement pouvant nuire gravement au système racinaire.
- Changer de site avant la surexploitation de celui-ci.
- Respecter toute vie animale et végétale.
- Ne pas faire de feu sans autorisation.
- Ne laisser aucun débris sur le site.

Protection de l'arbre :

- Utiliser des systèmes qui évitent tout frottement de corde ou de matériel sur l'écorce.
- Toute intervention sur un arbre doit respecter sa biologie et son fonctionnement.
- Le choix de l'arbre doit prendre en considération son stade physiologique.
- Utiliser des techniques de cordes et du matériel adapté au milieu arboré.
- En cas de traumatisme sur les tissus vivants, prendre les dispositions nécessaires afin de favoriser la cicatrisation et la régénération.
- Respecter l'intégrité de l'arbre et de son milieu.
- L'arbre est un être vivant, complexe et fragile.

Sécurité :

- Assurer sa sécurité et celle des pratiquants durant toute la durée de l'activité.
- Prescrire tout objet contondant, coupant ou perçant pendant l'activité.
- Interrompre l'activité en cas de météo pluvieuse et/ou orageuse, de vents violents rendant l'activité dangereuse.
- Prévenir tout risque d'accident lors de la préparation du site (branche morte, branche pointue, essaims...).
- Utiliser du matériel aux normes.



PREMIER MINISTRE
LE HAUT COMMISSAIRE À LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS

**RECEPISSE DE DECLARATION D'ETABLISSEMENT
D'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE**

REACTUALISATION

Réf : ETD00816

IMPORTANT :Dait être conservé par vos soins

Monsieur
Guillaume TERREE
81, avenue Copernic
64000 PAU

J'accuse réception de votre déclaration faite en application des articles R.322-1 et R.322-2 du code du sport, concernant la déclaration des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives et la sécurité de ces activités, le **22/10/2009** à la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports des Pyrénées Atlantiques sous le numéro : **06407ET0083** en vue d'exploiter un établissement soumis au Titre II du Livre III du code du sport relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Vous voudrez bien informer la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports des Pyrénées Atlantiques à PAU de tout changement d'un élément quelconque des informations qui font l'objet de la déclaration.

Ce récépissé ne constitue pas un certificat de conformité aux dispositions du Chapitre II du Titre II du Livre III du code du sport et ne vaut donc pas certificat de non-opposition à l'ouverture.

LES TAS DE NATURE

64000 PAU

Fait à PAU le 22 Octobre 2009

Le Directeur départemental



Henri MIAU

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Pyrénées-Atlantiques
4 ter, rue de l'Enfant Jésus - 64000 PAU Tél. 05 59 27 27 56 - Fax 05 59 27 30 32
www.mjsquitaine.jeunesse-sports.gouv.fr/00064 - Mèl: 00064@jeunesse-sports.gouv.fr
Antenne de l'arrondissement de BAYONNE : Espace Adour, 1 avenue de Montbrus - 64601 ANGLET
Tél. 05 59 32 60 61 - Fax 05 59 32 60 70 - Mèl: d0064.bayonne@jeunesse-sports.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction de la Réglementation
Bureau des élections et de la réglementation générale
Service Associations
2 rue Maréchal Joffre 64021 Pau cedex
Tél : 05.59.98.23.44
Mel : associations@pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr

Le numéro W643002025
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION de l'association n° W643002025

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **26 avril 2016**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

SIEGE

dans l'association dont le titre est :

LES TAS DE NATURE

dont le nouveau siège social est situé : 81 avenue du Loup
BP 60580
64010 Pau

Décision(s) prise(s) le(s) : **12 février 2016**

Pièces fournies : Procès-verbal
Statuts

Pau, le 27 avril 2016

Le Préfet,
**Pour le Préfet
et par délégation
Le Chef de Bureau,**

Philippe LAVIGNE DU CADET

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

Sociétaire n°: 3279238 N

LES TAS DE NATURE
81 AVENUE DU LOUP BP 60580
64000 PAU

ATTESTATION D'ASSURANCE Risques Autres Que Véhicule A Moteur Associations & Collectivités

RISQUES LIES A LA PRATIQUE DE L'ACTIVITE SUIVANTE : GRIMPE D ARBRES
Du 01 01 2017 au 31 12 2017

Garanties

Bénéficiaires : la collectivité, ses représentants légaux ou statutaires, ses préposés, membres ou adhérents, aides bénévoles, les personnes en qualité de participant.

Nombre de bénéficiaire(s) :
Identité du (des) bénéficiaire(s) :

Responsabilité civile - Défense

- Dommages corporels.....	30 000 000 €/sinistre
- Dommages matériels et immatériels consécutifs, à concurrence.....	15 000 000 €/sinistre
La garantie est toutefois limitée tous dommages confondus à.....	30 000 000 €/sinistre
- Atteintes à l'environnement.....	5 000 000 €/année d'assurance
- Intoxication alimentaire.....	5 000 000 €/année d'assurance
- Dommages aux biens des participants à concurrence de.....	600 €

Indemnisation des dommages corporels (Individuelle - accident) : assistance à domicile, frais médicaux, pertes de revenus, invalidité, décès

Frais de recherche et de sauvetage des vies humaines

Recours - Protection juridique

Assistance : servie par MAIF Assistance, au 0 800 875 875 (appel gratuit) si vous êtes en France ou au 33 05 49 77 47 78 si vous êtes à l'Étranger, cette garantie prévoit notamment le rapatriement, la prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation, à hauteur de 80 000 € pour les TOM et l'étranger, 4 000 € pour la métropole et les DOM.

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Fait à Gradignan, le 06/04/2017
Directeur Général MAIF : Pascal DEMURGER



